

# UN OUTIL INTERNATIONAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS

par Geneviève Labrie

Environ 80 % des plantes de la planète requièrent la pollinisation pour se reproduire et produire des fruits. Les abeilles, les papillons, mais aussi les coléoptères, les moustiques ainsi que les oiseaux et les chauve-souris participent à la pollinisation. Les humains et les écosystèmes ne pourraient survivre sans la pollinisation. Entre un huitième et un tiers de la production agricole du Canada en dépend. Il est donc erroné de penser que la pollinisation est un « service écologique » fourni gratuitement par la nature. En raison de la fragmentation de l'habitat, de l'utilisation de produits chimiques agricoles et industriels, des parasites et maladies ainsi que de l'introduction d'espèces exotiques, les populations de pollinisateurs diminuent à un rythme alarmant. La pollinisation est un outil indispensable pour beaucoup d'agriculteurs dans le monde et nécessite des interventions aux plans régional, national et international pour être protégée. Le programme de travail sur la conservation de la biodiversité agricole de la Convention sur la diversité biologique est un des outils qui permet aux gouvernements de la planète de se familiariser avec la biodiversité des pollinisateurs et de poser des actions concrètes en vue de leur conservation.



## Qu'est-ce que la Convention sur la diversité biologique?

En 1992, à Rio de Janeiro, 150 gouvernements de la planète ont signé un accord pour une stratégie de développement durable, afin de combler les besoins des humains tout en s'assurant de vivre dans un monde en santé et écologiquement viable pour les générations futures. Un des accords internationaux adoptés par les gouvernements fut la Convention sur la diversité biologique qui a trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique;
- l'utilisation durable de ses composantes;
- le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation de ces ressources.

Chaque gouvernement signataire, 189 à la fin de l'année 2006, s'engage à effectuer, dans son pays, diverses activités de conservation de la biodiversité. Celles-ci couvrent sept thèmes : l'agriculture, les milieux secs, la forêt, les eaux intérieures, les îles, les milieux marins et les montagnes. De plus, plusieurs questions communes aux sept thèmes sont aussi abordées dans la Convention, telles les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, l'économie, le commerce et les mesures incitatives, les études d'impacts, et autres. Les pays signataires doivent rendre compte de leurs activités dans chacun de ces thèmes et questions communes dans un rapport national, environ aux trois ans. Les données mondiales ainsi rapportées sont synthétisées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et présentées à la Conférence des parties (les pays signataires, organisations internationales, ONG), qui se tient une fois aux deux ans. Ainsi, en agriculture, les pays s'engagent à effectuer diverses évaluations et actions sous quatre éléments :

- évaluer toutes les composantes de la biodiversité agricole (les habitats, les espèces et les génomes);
- identifier les pratiques et les technologies agricoles qui favorisent la conservation de la biodiversité (par exemple, l'agriculture biologique);
- identifier et promouvoir les activités qui permettent d'améliorer la capacité des fermiers et autres intervenants agricoles à conserver et utiliser de façon durable la diversité agricole (par des formations, des lois... );
- intégrer les composantes de la diversité biologique agricole à l'intérieur de stratégies nationales de conservation de la biodiversité (par exemple dans la *Stratégie nationale sur les espèces envahissantes*).

La question de la conservation des pollinisateurs est une des activités du programme de travail en agriculture de la Convention, mais diverses études effectuées dans les années 1990 mettaient en évidence une situation d'urgence face à la diminution des populations de pollinisateurs de la planète. Il est donc devenu indispensable de créer un outil plus complet et ciblé sur les pollinisateurs, complétant le programme de travail sur l'agriculture.

### L'Initiative internationale sur les pollinisateurs

À la suite d'une rencontre tenue à Sao Paulo au Brésil en 1998, 61 experts mondiaux se sont penchés sur le déclin des pollinisateurs, ses causes, la valeur économique des pollinisateurs, leur conservation et leur utilisation de façon durable. Ils en sont venus à la conclusion que les données disponibles n'étaient pas assez étoffées pour statuer sur le déclin des pollinisateurs et leurs effets sur l'agriculture. Ils ont proposé aux gouvernements diverses actions visant à identifier, protéger et utiliser de façon durable les pollinisateurs de la planète. En 2000, lors de la 5<sup>e</sup> réunion bisannuelle des membres signataires de la Convention, une Initiative internationale sur les pollinisateurs a été approuvée. Cette initiative fut le premier pas vers l'adoption d'un plan de travail sur la conservation des pollinisateurs en 2002. Depuis ce temps, les pays signataires ont donc l'obligation de promouvoir des actions nationales et internationales afin d'évaluer le déclin des populations de pollinisateurs et ses impacts sur les services de pollinisation. Ils doivent également évaluer le manque d'information taxinomique sur les pollinisateurs et leur valeur économique ainsi que l'impact économique du déclin de la pollinisation. Enfin, ils doivent promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs en agriculture et autres écosystèmes.

### Et après...

Cette prise de conscience mondiale concernant les pollinisateurs, qui origine de la Convention sur la diversité biologique, a généré de nombreuses initiatives dans divers pays ainsi que la création d'organisations. En 1999, l'Initiative africaine pour les pollinisateurs (API) a été créée afin de promouvoir la pollinisation comme un service essentiel pour la survie des populations humaines et la conservation de la biodiversité en Afrique. Plus près de nous, la Campagne pour la protection des pollinisateurs en Amérique du Nord (CPPAN) a été fondée en 1999, dans le mouvement de la mise en place de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs

de la Convention. Le CPPAN est une coalition de plus de 120 chercheurs en pollinisation et de groupes pour la conservation et la protection de l'environnement provenant du secteur privé et des gouvernements des États-Unis, du Canada et du Mexique. Ils ont comme mandat de :

- coordonner, aux niveaux local, national et international, des projets relatifs aux pollinisateurs dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, de la conservation et de la restauration ainsi que des politiques, des pratiques et initiatives de partenariats spéciaux;
- faciliter l'échange d'information entre les intéressés, créer des coalitions stratégiques et tirer profit des ressources existantes;
- s'assurer d'avoir, de façon probante, un impact positif et mesurable sur les populations et l'état de santé des animaux pollinisateurs.

En raison de l'obligation du Canada de répondre aux exigences de la Convention sur la diversité biologique et pour faire suite au CPPAN, a eu lieu à Ottawa, les 18 et 19 janvier dernier, la première réunion inaugurale de l'Initiative pour la protection des pollinisateurs au Canada (IPPC). Cette dernière vise à faire le lien entre les actions posées au Canada et celles des États-Unis et du Mexique. Les prochaines étapes consisteront en une reconnaissance de cette organisation par le gouvernement canadien, la mise en place d'un accord de coopération entre Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Ressources naturelles. De plus, une initiative fédérale-provinciale-territoriale doit être mise en place afin de coordonner les activités de conservation et de protection des pollinisateurs dans tout le Canada. Donc, beaucoup de travail en perspective!

Les outils internationaux comme la Convention sur la diversité biologique ont le mandat d'aider les gouvernements à poser des actions, créer des lois et sensibiliser et informer la population sur des questions importantes, telles la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. La Convention sur la diversité biologique commence à porter ses fruits, vers l'objectif de 2010 et au-delà, qui est de stopper la perte de biodiversité sur la planète.



**Saviez-vous que...**

L'Académie nationale des sciences publiera en 2007 un rapport très étoffé sur le statut des pollinisateurs en Amérique du Nord et les causes de leur déclin, et qui formulera des recommandations en vue de leur protection. Une version préliminaire est disponible à l'adresse suivante : [http://books.nap.edu/openbook.php?record\\_id=11761&page=R1](http://books.nap.edu/openbook.php?record_id=11761&page=R1).

Le sénat américain vient de désigner la semaine du 24 au 30 juin 2007 Semaine des pollinisateurs. Plusieurs activités sont prévues aux États-Unis, dont la mise en marché d'un timbre artistique sur les pollinisateurs. Des activités sont aussi prévues au Canada et au Mexi-

que, surveillez le site web : [www.pollinator.org/pollinator\\_week.htm](http://www.pollinator.org/pollinator_week.htm).

**Références pertinentes**

[www.biodiv.org/doc/publications/cbd-sustain-fr.pdf](http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-sustain-fr.pdf)  
[www.nappc.org/indexFr.html](http://www.nappc.org/indexFr.html)

.....  
*Geneviève Labrie vient de terminer un contrat au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et entreprendra en mai 2007 un stage postdoctoral à l'UQAM sur l'évaluation de l'effet de pratiques culturelles en agriculture sur la biodiversité des insectes.*

